

## 2-Phénoxyéthanol

Fiche toxicologique synthétique n° 269 - Edition Janvier 2022

Pour plus d'information se référer à la fiche toxicologique complète.

Nom	Famille chimique	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro index	Synonymes
2-Phénoxyéthanol	Ethers de glycol	122-99-6	204-589-7	603-098-00-9	EGPhE ; Ether phénylique de l'éthylène-glycol ; 1-Hydroxy-2-phénoxyéthane



2-Phénoxyéthanol

### Danger

- H335 - Peut irriter les voies respiratoires
- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H318 - Provoque des graves lésions des yeux

Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe 1 du règlement CE n° 1272/2008.  
204-589-7

### Propriétés physiques

Nom Substance	N° CAS	Etat Physique	Point de fusion	Point d'ébullition	Pression de vapeur	Point d'éclair
2-Phénoxyéthanol	122-99-6	Liquide	14 °C	245 °C	0,01 à 0,04 hPa à 20 °C 1 hPa à 76 °C 5 hPa à 102 °C	121 à 127 °C (coupelle fermée)

À 25 °C et 101 kPa, 1 ppm = 5,65 mg/m<sup>3</sup>.

### Méthodes d'évaluation de l'exposition professionnelle

Les méthodes comprenant un prélèvement au travers d'un tube rempli d'un support adsorbant, la désorption au solvant et le dosage par chromatographie en phase gazeuse avec détection FID, ont été publiées pour les éthers de glycols plus légers. Elles pourront être mises en oeuvre sous réserve d'une validation au regard des critères décrits dans la norme NF X 43-215.

### Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) dans l'air des lieux de travail ont été établies par la commission MAK (DFG - Allemagne) pour le 2-phénoxyéthanol.

Substance	PAYS	VLEP 8h (ppm)	VLEP 8h (mg/m <sup>3</sup> )	VLEP CT (ppm)	VLEP CT (mg/m <sup>3</sup> )	VLEP Description
2-Phénoxyéthanol	Allemagne (valeurs MAK)	1	5,7	1	5,7	Fraction inhalable et vapeurs

### Pathologie - Toxicologie

#### Toxicocinétique - Métabolisme

Le phénoxyéthanol est bien absorbé par voie orale et cutanée ; il est métabolisé en acide 2-phénoxyacétique et éliminé essentiellement dans l'urine.

#### Toxicité expérimentale

### Toxicité aiguë

Le phénoxyéthanol est peu toxique pour l'animal, il n'est ni irritant pour la peau ni sensibilisant ; il provoque une irritation oculaire réversible.

### Toxicité subchronique, chronique

Le phénoxyéthanol induit un effet variable selon les espèces : hématotoxicité chez le lapin, neurotoxicité modérée chez le rat ou la souris.

### Effets génotoxiques

Dans les tests pratiqués, le phénoxyéthanol ne présente pas d'effets génotoxiques in vitro ou in vivo.

### Effets cancérogènes

Il n'existe aucune donnée disponible sur des éventuels effets cancérogènes du 2-phénoxyéthanol.

### Effets sur la reproduction

Le 2-phénoxyéthanol est toxique pour le développement à des doses toxiques pour les mères ; il n'induit pas de tératogénèse.

### Toxicité sur l'Homme

Il existe peu de données concernant la toxicité du 2-phénoxyéthanol chez l'Homme, les effets décrits sont des allergies cutanées et des troubles neurologiques.

## Recommandations

### Au point vue technique

L'intégralité des recommandations techniques figurent dans la fiche complète. On prendra tout particulièrement soin à respecter les points suivants :

- Observer une **hygiène corporelle et vestimentaire** très stricte : Lavage soigneux des mains (savon et eau) après manipulation et changement de vêtements de travail. Ces vêtements de travail sont fournis gratuitement, nettoyés et remplacés si besoin par l'entreprise. Ceux-ci sont rangés séparément des vêtements de ville. En aucun cas les salariés ne doivent quitter l'établissement avec leurs vêtements et leurs chaussures de travail.
- **Éviter tout contact** de produit avec **la peau et les yeux. Éviter l'inhalation** de vapeurs et d'aérosols. Effectuer en **système clos** toute opération industrielle qui s'y prête. Dans tous les cas, prévoir une **aspiration** des vapeurs à leur source d'émission, ainsi qu'une **ventilation** des lieux de travail conformément à la réglementation en vigueur.
- Le choix des équipements de protection individuelle (EPI) dépend des conditions de travail et de l'évaluation des risques professionnels. Les EPI ne doivent pas être source d'**électricité statique** (chaussures antistatiques, vêtements de protection et de travail dissipateurs de charges). Une attention particulière sera apportée lors du **retrait des équipements** afin d'éviter toute contamination involontaire. Ces équipements seront éliminés en tant que déchets dangereux.
- Stocker le 2-phénoxyéthanol dans des locaux **frais et sous ventilation mécanique permanente**. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, de toute source d'inflammation (étincelles, flammes nues, rayons solaires...) et des oxydants puissants.
- Conserver les déchets et les produits souillés dans des récipients spécialement prévus à cet effet, **clos et étanches**. Les éliminer dans les conditions autorisées par la réglementation en vigueur.

### En cas d'urgence

- En cas de déversement accidentel de liquide, récupérer le produit en l'épongeant avec un **matériau absorbant inerte** (sable, terre, vermiculite, terre à diatomées). Laver à grande eau la surface ayant été souillée.
- Si le déversement est important, **aérer** la zone et **évacuer** le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs **entraînés et munis d'un équipement de protection approprié**. Supprimer toute source d'inflammation potentielle.
- Des appareils de protection respiratoire isolants autonomes sont à prévoir **à proximité et à l'extérieur** des locaux pour les interventions d'urgence.
- Prévoir l'installation de **fontaines oculaires**.
- Si ces mesures ne peuvent pas être réalisées sans risque de sur-accident ou si elles ne sont pas suffisantes, contacter les équipes de secours interne ou externe au site.

### Conduite médicale à tenir

Des recommandations médicales spécifiques existent concernant certains organes cibles, la femme enceinte ou allaitante et la surveillance biologique de l'exposition (pour plus d'information, voir la fiche toxicologique complète).

#### Conduite à tenir en cas d'urgence

- **En cas de projection oculaire** : Appeler immédiatement un SAMU. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, paupières bien écartées ; En cas de port de lentilles de contact, les retirer avant le rinçage. Dans tous les cas consulter un ophtalmologiste, et le cas échéant signaler le port de lentilles.
- **En cas de contact cutané** : Retirer les vêtements souillés (avec des gants adaptés) et laver la peau immédiatement et abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue ou prolongée, consulter un médecin.

- **En cas d'inhalation** : Appeler rapidement un centre antipoison. Transporter la victime en dehors de la zone polluée en prenant les précautions nécessaires pour les sauveteurs. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation. Si la victime est consciente, la maintenir au maximum au repos. Si nécessaire, retirer les vêtements souillés (avec des gants adaptés) et commencer une décontamination cutanée et oculaire (laver la peau immédiatement et abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes). En cas de symptômes, consulter rapidement un médecin.
- **En cas d'ingestion** : Appeler rapidement un centre antipoison. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation. Si la victime est consciente, faire rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire boire, ne pas tenter de provoquer des vomissements. En cas de symptômes, consulter rapidement un médecin.